

Marseille, 1973.

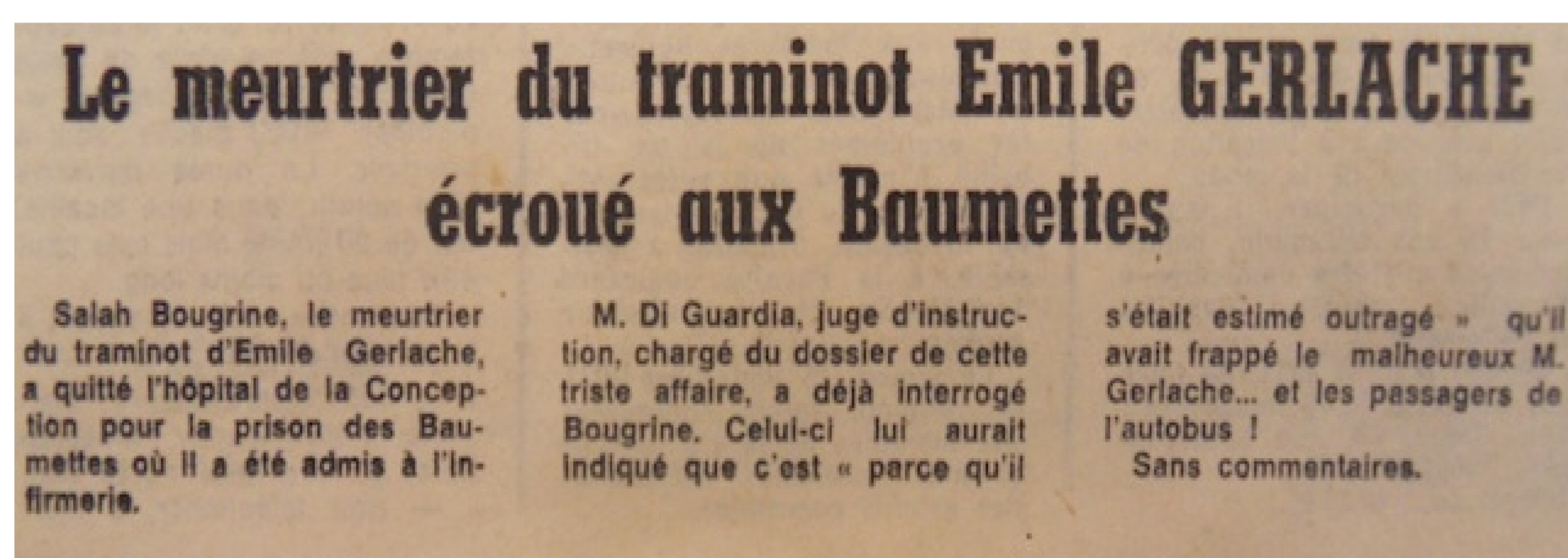
Racisation et normalisation de la violence.

Rachida BRAHIM - Doctorante LAMES AMU

Sujet de recherche

Racisation des rapports sociaux et violence systémique

Entre les mois d'août et décembre 1973, une série de violences se succèdent dans la région marseillaise. Cette série est déclenchée par un fait divers au cours duquel un traminoth est assassiné par un passager pris d'un accès de démence. Le passager en question était, par ailleurs, un « travailleur immigré ». Durant les quatre mois qui suivent ce drame, des agressions prennent systématiquement pour cible des migrants algériens. Il semble que les altercations n'aient pas connu de suites pénales et qu'un non-lieu ait été prononcé pour chacun des homicides commis.



Modèle d'analyse

Hypothèse

A travers ces événements, l'âpreté des relations entre la société française et les migrants algériens apparaît distinctement. Il s'agit en l'occurrence de migrants qui ont fait l'objet d'une racisation qui s'est manifestée à un niveau extrême à travers la colonisation. L'arabicide pourrait renvoyer aux violences coloniales et les ordonnances de non-lieux à l'impunité qui a accompagné ces violences. Par delà le caractère axiomatique de ce lien, ces faits peuvent plus généralement mettre en scène les mécanismes qui permettent à la violence sociale de s'exercer intrinsèquement, au sein de la société, dans un rouage à même de la normaliser.

Problématique

Les violences visant les migrants maghrébins en 1973 expriment un rapport spécifique de pouvoir et conduisent à émettre le postulat d'un traitement d'exception qu'il s'agit ici d'interroger. Substantiellement, ce sujet pose la question du lien entre politisation de l'immigration et exercice normalisé de la violence. Cette thèse vise à retracer les faits et à mettre en exergue le processus qui a rendu possible ces actes et le traitement juridique dont ils ont fait l'objet.

Méthodologie

Pour ce qui est des violences en elles-mêmes, les matériaux sont constitués à partir d'une série d'entretiens auprès des différents acteurs, de recherches dans les archives de presse, les archives associatives, les archives policières, judiciaires et ministérielles. Une partie de cette enquête doit également être menée en Algérie. En ce qui concerne les processus de racisation et de politisation de l'immigration, c'est à dire, en ce qui concerne la construction politique qui autorise l'exercice normalisé de la violence, il s'agit de rendre compte du rapport de pouvoir qui est en jeu en 1973 et de déceler les instruments qui légitiment au sein de l'appareil étatique l'articulation entre les règles du droit et celles de la violence.

Etat actuel des recherches

Agressions, homicides et attentats

En l'état actuel des travaux, il est possible d'attester d'une violence effective et spécifique. La France a connu deux crises xénophobes durant la période contemporaine, en 1890 et en 1930. L'année 1973 pourrait constituer la troisième grande crise de ce type. En croisant différentes sources, durant ces quatre mois d'agitation, on relève à l'échelle régionale, 32 victimes d'agressions, meurtres ou tentatives de meurtre. Parmi ces victimes, on compte 14 morts. Entre le 25 et le 30 août, dans la semaine qui suit l'assassinat du traminoth, on dénombre 6 morts, soit un mort par jour. Il s'agit de meurtres à coups de hache, de morts par balles, de noyades ou encore d'attentats à la bombe. Majoritairement, les quelques investigations initiées puis abandonnées en cours de procédure conduisent à des réseaux regroupant des rapatriés d'Algérie, des anciens de l'OAS et des harkis. Les violences de 1973 sont le soubresaut d'une guerre en temps de paix, une transposition de la guerre d'Algérie par delà l'indépendance.

1962-1973 : la diplomatie en guerre larvée

On constate par ailleurs que ces exactions ponctuent un rapport de force. Entre 1962 et 1973, durant la dizaine d'années qui sépare la proclamation de l'indépendance de cette série de violences, les négociations liées au processus de décolonisation se poursuivent. Les questions énergétiques et migratoires sont au cœur des pourparlers. En septembre 1973, Alger préside le quatrième sommet du Mouvement des Non-Alignés, le gouvernement profite de cette assise pour réaffirmer sa position et contourner les stratégies anti-migratoires de l'ancienne puissance coloniale. L'Etat organise des obsèques nationales du même ordre que celles rendues aux martyrs de la guerre d'Algérie, il suspend l'émigration vers la France tant que la sécurité de ses ressortissants n'est pas assurée et accuse l'Etat français d'accorder l'impunité aux agresseurs.

Légitimité de la violence en temps de paix

De leur côté, les agents français développent différents outils et arguments pour réfuter ces accusations. Dans les faits, les suspects ne sont pas réellement inquiétés et toutes les affaires se soldent par des non-lieux. L'année 1973 marque manifestement un pic de violences, l'Ambassade d'Algérie fait état de 50 assassinats et de 300 blessés pour cette seule année. Cela étant, si l'on considère ce type d'événements à l'échelle nationale et sur une période plus étendue, différentes organisations relèvent un peu plus de 200 homicides prenant pour cible des Maghrébins en l'espace de vingt ans, entre 1971 et 1991. 85% de ces homicides auraient bénéficié de non-lieux, d'acquittements ou de peines légères avec sursis. Il s'agit là des prémisses d'une étude en cours mais ces premiers résultats accréditent notre postulat de départ et posent effectivement la question d'une éventuelle jurisprudence en ce qui concerne les affaires mettant en scène un arabicide.



Laboratoire méditerranéen de Sociologie – UMR 7305